



**LEGENDE**

Rivières	Eléments cadastraux
Parcelles cadastrées (2017)	
Bâti cadastré (2017)	
UAa: Centre bourg historique (bâti protégé par l'art. L123.1.5.III.2° du CU)	
UA: Bourg centre (bâti protégé par l'art. L123.1.5.III.2° du CU)	
UB: Extension du Bourg et hameau de La Poute	
UC: Autres hameaux	
UE: Secteur d'équipement public	Zonage
UI: Secteur dédié aux activités	
UL: Secteur dédié au tourisme et aux loisirs	
A: Espace agricole	
N: Secteur naturel et forestier	
NL: Secteur naturel à vocation de loisirs	
Nx: Carrière	
Emplacement Réservé (voir liste Titre IX Règlement écrit)	
Zone humide à protéger	
Espaces Boisés Classés	Eléments environnementaux
Site Natura 2000 à protéger	
Espace Naturel Sensible à protéger	
Site inscrit du Lauvitel à préserver	
Limite de la réserve intégrale du Parc National des Ecrins à protéger	
Captage : périmètre de protection éloigné	Protection des captages d'eau potable
Captage : périmètre de protection immédiat	
Captage : périmètre de protection rapproché	
Périmètre de sous-secteur d'OAP	Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation
Périmètre des secteurs principaux d'OAP	
Zone de cœur du Parc National des Ecrins à préserver	
Servitude de voie bruyante	
Bâtiment d'élevage agricole (soumis à périmètre de réciprocity de 50m)	Autres éléments
Tracé de principe de potentielles déviations	
Protection du commerce de détail et de proximité	
Implantation du bâti de type 1	Indications d'implantation du bâti
Implantation du bâti de type 2	
Implantation du bâti de type 3	
Implantation du bâti de type 4	
Implantation du bâti de type 5	
Éléments de paysage à protéger : haies	Patrimoine et paysage
Éléments de bâti patrimonial à protéger (art. L123.1.5.III.2° du CU)	

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART R123.11b du CU.  
SE REPORTER AU REGLEMENT GRAPHIQUE 4.2 ET 4.3

Echelle: 1/7500

NB: le Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4. REGLEMENT GRAPHIQUE  
4.1 - PRESCRIPTIONS

PLU approuvé le 7 février 2018

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

Le Maire

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité - Av de la chapelle - 1. Rex. La croisée des chemins  
05200 EMBRUN  
Tél: 04.78.46.31.90 / Mtd: 06.38.38.32.99  
Mail: nbcois@alpicite02@gmail.com